

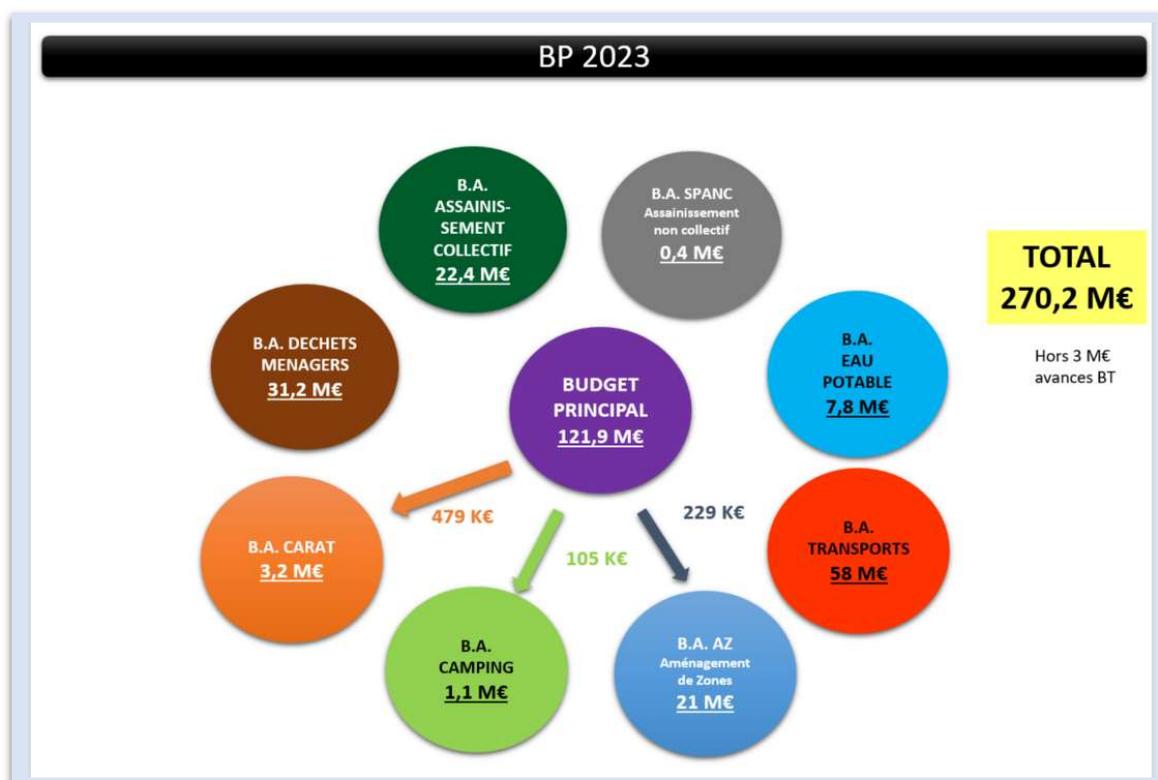
La communauté d'agglomération de GrandAngoulême est née de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. **Le budget 2023 présenté ici constitue donc le 7^{ème} budget** de cette nouvelle collectivité.

Le passage à la nomenclature M57 pour les 3 budgets gérés auparavant en M14 est l'occasion d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier. Par ailleurs, le budget 2023 intègre désormais dans sa structuration le projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 », avec les 3 piliers de l'action de la collectivité et le socle des ressources nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi, le territoire doit tout à la fois répondre aux besoins de tous ses habitants, créer des emplois et être un moteur de la transition écologique.

Le vote du Budget primitif contient également un enjeu de stratégie financière vertueuse permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'un **budget principal** et de **huit budgets annexes**. Cette classification est essentiellement due à des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat ainsi que des considérations réglementaires pour les budgets disposant d'une autonomie financière.



Les dépenses et recettes de l'agglomération sont par ailleurs réparties en deux sections :

- une section de fonctionnement qui comprend les dépenses telles que les subventions aux associations, les charges de personnel ou encore les dépenses courantes (électricité, assurances, entretien, ...) mais également les recettes récurrentes telles que les dotations de l'Etat, la fiscalité ou les redevances,

- une section d'investissement qui concerne les opérations d'équipements (travaux, études, acquisitions de matériels, mobiliers et engins, ...) ainsi que les fonds de concours versés à des tiers. Elle est financée par des subventions et par emprunt.

La fiscalité

Pour 2023, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont ainsi restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

Pour le financement des ordures ménagères, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30 % sur la totalité du territoire.

Pour le financement de la Mobilité, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Après une période de lissage, le taux appliqué sur les 38 communes de GrandAngoulême est harmonisé à 1,70 % depuis 2022.

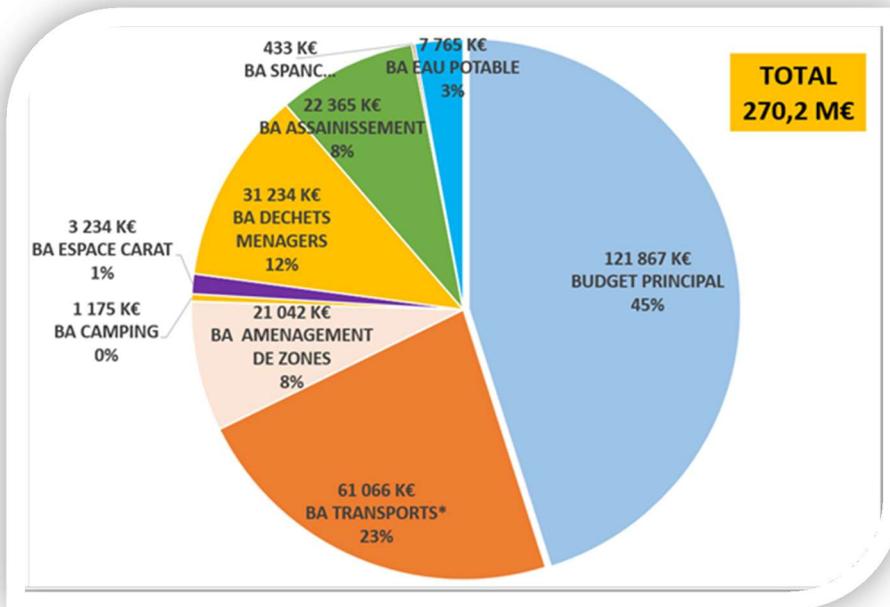
A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 420 359 €, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence ainsi que de la mise en cohésion exercée par GrandAngoulême.

En 2023, les recettes fiscales continuent d'être impactées par différentes réformes :

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THRP) dès 2021 au niveau local, compensée par une fraction de TVA nationale versée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec :
 - un abattement de 50 % des bases taxables accordé aux établissements industriels, avec une compensation par l'Etat mais la perte d'une partie de la dynamique
 - - la suppression de la CVAE en deux ans pour les entreprises mais avec effet immédiat pour les collectivités, avec une compensation sous forme d'une nouvelle fraction de TVA nationale à compter de 2023.

Le budget primitif 2023

Le budget de GrandAngoulême est composé de 9 budgets au total pour un volume budgétaire global de 270,2 M€ :



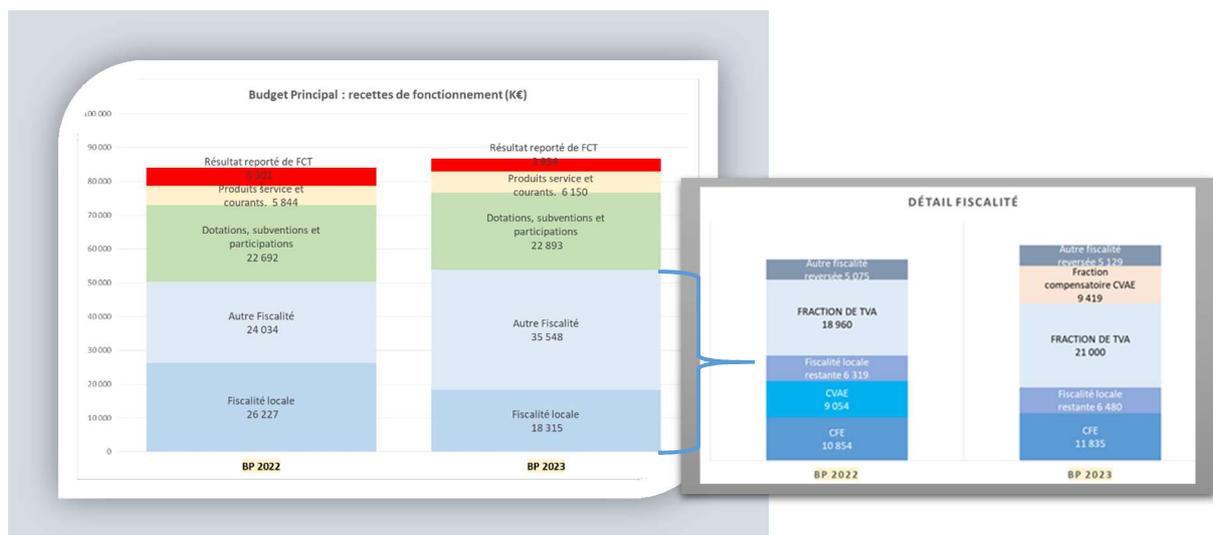
Soit le budget principal et 8 budgets annexes (Eau potable, Assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif, Transports en commun, Déchets ménagers, Aménagement de zones, Camping, espace Carat), dont 6 assujettis à la TVA.

Deux budgets représentent plus de 68 % du volume budgétaire en 2023 : le Budget principal à 121,9 M€ et le Budget Annexe Transports : 61 M€.

Le budget principal

Le budget principal 2023 s'établit, en opérations réelles en dépenses, à 110,4 M€, dont 77,4 M€ soit 70,1 % en section de fonctionnement et 33 M€ soit 29,9 % en section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur) s'élèvent à 83 230,8 K€ pour 2023, en augmentation de + 5,3 % par rapport au BP 2022. Cette évolution est le résultat de variations à la baisse pour la part des remboursements relatifs aux carburants basculés sur le budget annexe Déchets, de la Dotation Globale de Fonctionnement et de variations à la hausse suite pour le transfert des revenus de la gestion immobilière sur le budget principal, mais surtout de la fiscalité dans son ensemble (+7 %) en lien avec l'inflation qui a désormais un impact majeur sur l'évolution de nos ressources.



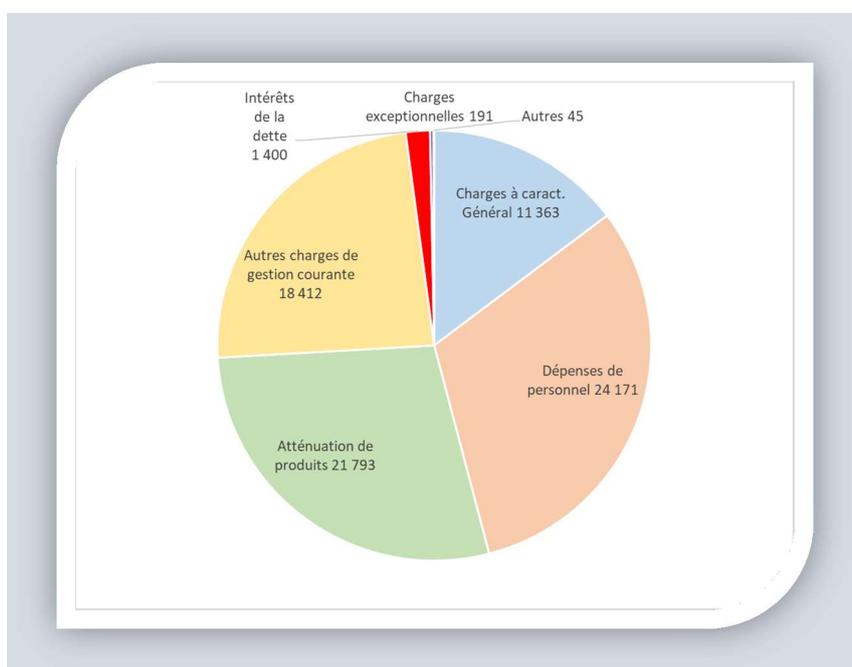
Les ressources de l'agglomération (hors résultat reporté) se concentrent sur les recettes fiscales (64,7 %) et les dotations (27,5 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services, des loyers et des refacturations (7,4 %). A noter que la fiscalité locale ne représente plus que 22 % contre 33,2 % au BP de l'an

dernier, en lien avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et son remplacement par une fraction compensatoire évaluée à la moyenne de la CVAE perçue ces trois dernières années, soit 9,42 M€. Cela équivaut à une augmentation de 365 K€ et de 4 % par rapport au BP 2022.

Chiffres clés :

- L'origine de la fiscalité peut se décliner ainsi après retraitement des dotations et des types de fiscalité: Fiscalité économique : **34,7 M€** (+5 % par rapport au BP 2022) et Fiscalité ménages : **22,9 M€** (soit + 10,3 % par rapport au BP 2022)
- DGF : 14,3 M€ (- 233 K€ par rapport au BP 2022 liée à la dotation de compensation, la dotation d'intercommunalité restant sous garantie)
- Produit des services (hors refacturations) : 1,9 M€, dont 1 M€ pour Nautilus (relativement équivalent au BP 2022)
- Locations de la gestion immobilière : 1,41 M€ (il s'agit de la réintégration de la gestion immobilière dans le budget principal)

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors reports de fonctionnement) s'élèvent à 77 375 K€ pour 2023, en augmentation de 4,7 % par rapport au BP 2022.



Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 11 363 K€, en augmentation de 8,2 % par rapport au BP 2022, témoignant de la pression inflationniste des dépenses d'énergie et ce malgré une volonté affirmée de maîtriser l'évolution de ces charges. Cette mise sous tension nécessitera un suivi très fin et régulier des consommations de crédits afin de corriger rapidement d'éventuels écarts. La comparaison est à nuancer du fait du transfert des dépenses de carburant d'environ 1,6 M€ sur le budget annexe déchets et, inversement, à l'intégration d'1 M€ de charges à caractère général relatives à la gestion immobilière.

- les charges de personnel s'établissent à 24 171 K€, en augmentation de 8 % par rapport au BP 2022, avec l'impact de facteurs d'évolution exogènes (revalorisations du SMIC, révisions grilles indiciaires catégorie C, variation du point d'indice...) et endogènes (effet en année pleine des créations de postes). A noter toutefois qu'une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations soit directement (services communs) soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements.

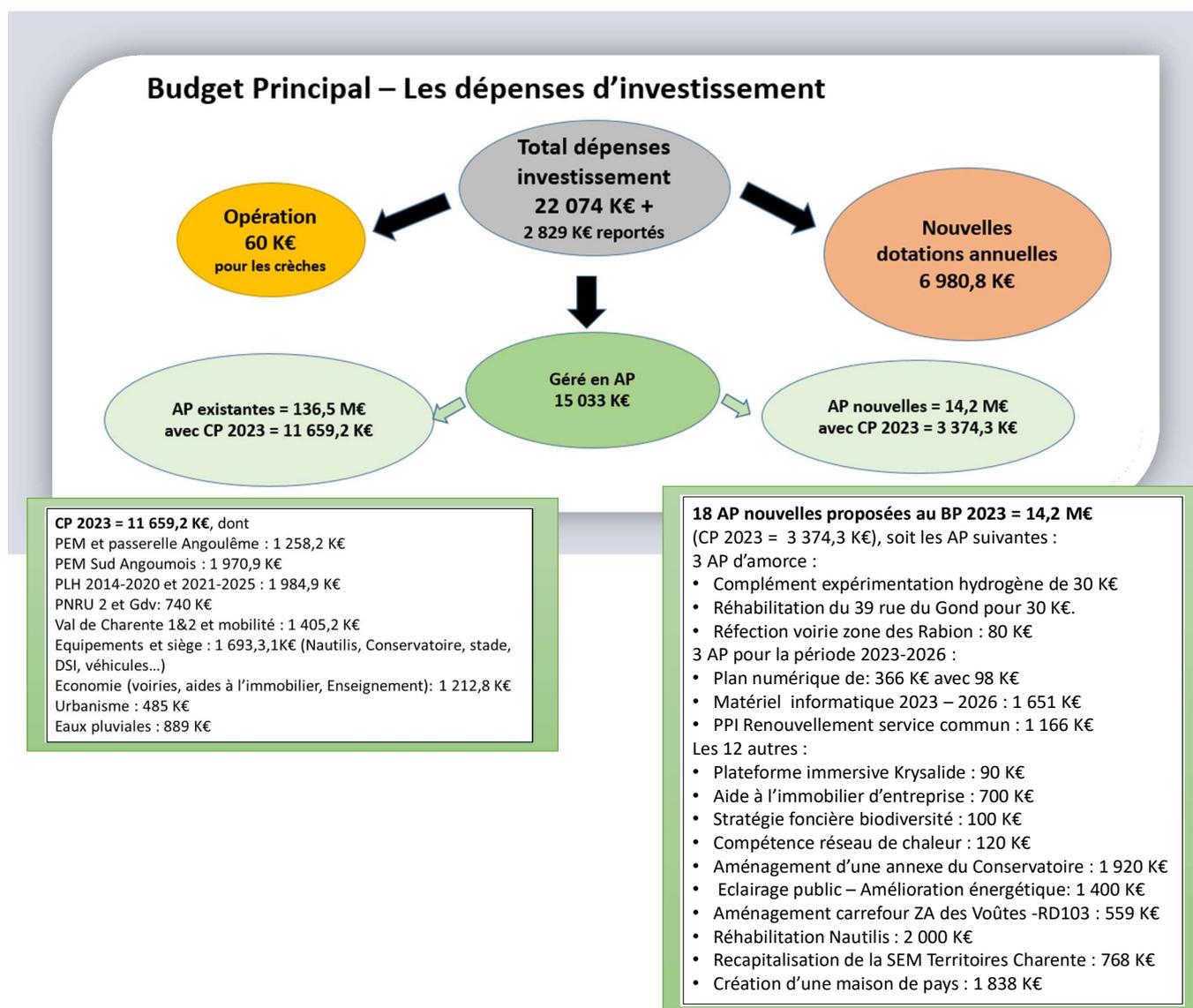
- les atténuations de produits s'établissent à 21 792 K€, en progression de 1,2 % par rapport au BP 2022. A noter qu'au-delà des attributions de compensation (fiscalité reversée aux communes), la Dotation de Solidarité Communautaire est en hausse en corrélation avec l'évolution des recettes fiscales.

- les autres charges de gestion courante s'établissent à 18 412 K€, en augmentation de 6,9 % par rapport au BP 2022. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires à divers organismes de regroupements et syndicats mixtes (SDIS, SMAC, SMPI, SMAPE,...), les subventions aux budgets annexes Aménagement de Zone, Camping et Carat, à la régie de La Nef, au fonctionnement de l'assemblée ainsi qu'un ensemble de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême et pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2022 ont été reconduites.

- les charges financières s'élèvent à 1,4 M€ soit une hausse de 48,2 % par rapport au BP 2022.

Les dépenses d'investissement (avec reports et hors résultat reporté) s'établissent à 24 903,3 K€, hors remboursement du capital de la dette.

Chiffres clés :



Elles comprennent des crédits gérés en pluriannualité pour 15 033 K€ mais également en opérations pour 60 K€ et sous forme de simples dotations pour 6 980,8 K€ ainsi que 2 829 K€ de reports de 2022 sur 2023.

Les montants les plus importants en 2023 seront consacrés aux pôles d'échange multimodaux d'Angoulême et du Sud Angoumois à La Couronne, aux travaux du groupe froid de la patinoire de Nautilus, aux travaux d'eaux pluviales sur le secteur de la Grand Font, aux opérations de renouvellement urbain (ORU) des quartiers Bel air

Grand Font à Angoulême et de l'Etang des moines à La Couronne et aux PLH ainsi qu'aux opérations comprenant les deux programmes Val de Charente.

De nouvelles autorisations de programme sont créées au budget 2023 pour étudier la réalisation d'une opération complémentaire pour l'expérimentation hydrogène à Krysalide, la réhabilitation du bâtiment du 39 rue du Gond et la réfection de la voirie pour la zone de Rabion.

Trois autorisations de programme concernent des crédits auparavant gérés en dotations correspondant aux investissements compris entre 2023 et 2026 pour les matériels et les logiciels informatiques pour 897,3 K€.

Sur les 12 AP restantes seules 9 intègrent des crédits de paiement en 2023 : 30 K€ pour une plateforme immersive à Krysalide, 120 K€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises, 35 K€ relatifs à la stratégie foncière pour la biodiversité, 20 K€ sur la compétence réseau chaleur, 870 K€ proposant la phase 2 pour le réaménagement du conservatoire, 275 K€ pour améliorer la consommation énergétique de l'éclairage public, 362 K€ permettant de réhabiliter Nautilus et 500 K€ visant à recapitaliser la SAEML Territoires Charente.

Les 6 980,8 K€ de dotations d'investissement se décomposent en :

- subventions d'équipement pour 2 259 K€ (817,4 K€ d'attribution de compensation pour les communes, fonds de concours aux communes pour les équipements sportifs 276 K€ ou culturels 75 K€, 283 K€ pour un nouveau fonds de concours Solidarité avec les communes, 300 K€ pour le SMPI, 88 K€ pour le FIBDI, 133 K€ pour le SMAPE, les aides économiques aux entreprises ADEL TPE pour 89,5 K€, le commerce avec 95 K€, l'OTPA avec 15 K€),
- 16 K€ concernant un complément de parts sociales dans Fabri K Watt,
- 480 K€ d'études (dont 120 K€ sur les friches, 100 K€ pour la ZI des Agriens, 50 K€ pour l'habitat, 60 K€ de politiques sportives avec un schéma directeur des équipements sportifs et 20 K€ en matière de politique culturelle), 84,5 K€ de logiciels
- un solde de 4 141,2 K€ concerne des acquisitions et des travaux (dont 1 666,8 K€ sont destinés à la maintenance du patrimoine, 713 K€ pour les espaces publics, 500 K€ pour les immeubles dépendant de la gestion immobilière, 199,5 K€ en informatique, 125 K€ d'eaux pluviales, 187 K€ destinés à l'Alpha ou 152,5 K€ à Nautilus).

Le remboursement du capital de la dette s'établit quant à lui à 3 916,4 K€ dont 188 K€ pour le PPP (partenariat public privé) du stade d'athlétisme.

- **les recettes d'investissement** hors emprunt s'élèvent à 16 405,8 K€, dont 7 016,2 K€ d'affectation de résultat 2022, 1 300 K€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA), 800 K€ de cessions immobilières et 7 247,6 K€ de subventions. Ces dernières correspondent à des cofinancements obtenus de partenaires (Europe, Etat, Région) sur des opérations d'investissement menées par GrandAngoulême et pour lesquelles des appels de fonds importants vont être réalisés.

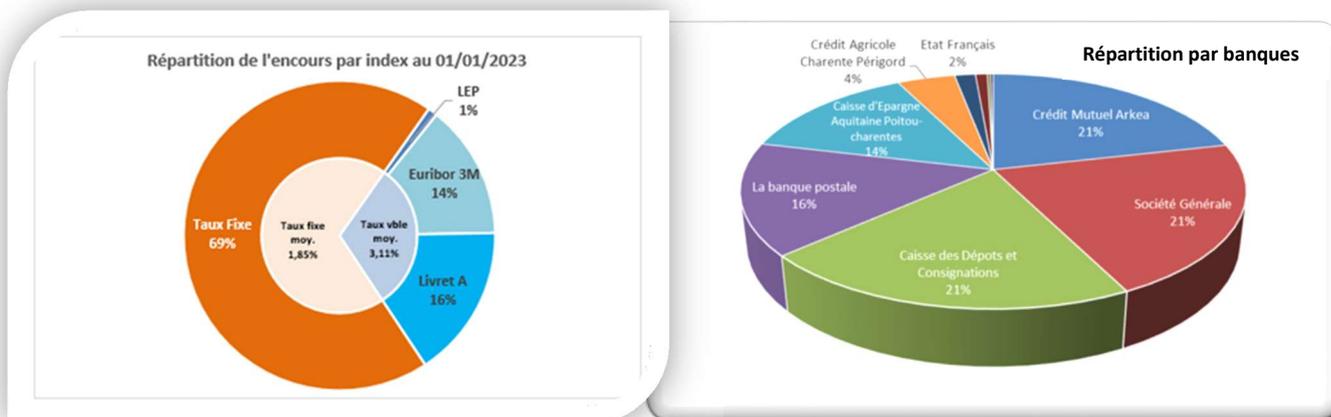
Pour équilibrer l'ensemble, une **autorisation d'emprunt est inscrite pour 9 990,2 K€**, dont 800 K€ d'emprunt reporté de 2022.

Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues y compris reports)

Les grands équipements	DEPENSES	RECETTES
NAUTILIS	6 416 583,47 €	2 366 561,00 €
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 832 702,00 €	337 000,00 €
L'ALPHA	2 714 050,59 €	34 350,00 €
CRECHES	1 996 283,07 €	932 061,11 €
ECOLES D'ARTS	774 897,36 €	95 600,00 €
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans hébergement)	596 164,26 €	228 465,00 €
STADE D'ATHLETISME	899 200,00 €	35 600,00 €
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES (BC)	277 796,30 €	66 267,00 €

Dette

L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 100,7 M€ (hors contrat de partenariat public privé). Cet encours, contracté auprès d'un large panel de prêteurs, ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 2,25 % essentiellement constitué de taux fixe.



Hors emprunt nouveaux, l'annuité prévisionnelle globale de la dette est de 9,48 M€ (7,06 M€ de remboursement de capital et 2,42 M€ d'intérêts).

En 2023, et comme chaque année, un nouvel emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

Le budget annexe aménagement de zones d'activité

Ce budget concerne les zones d'activité aménagées ou en cours d'aménagement (stock initial de 8,3 M€), soit les zones Les Rentes (Mouthiers sur Boème), PESA Les Carrières (Roulet Saint Estèphe), Molines Sud (Angoulême), Euratlantic 1, 2 et 3 (Fléac et Saint Yrieix), Bel Air (L'Isle d'Espagnac) et la nouvelle extension de la ZA de la Loge (Brie).

Des acquisitions et des aménagements sont envisagés au cours de l'année pour 793,4 K€ : 12 K€ sur Bel Air, 49 K€ pour les Rentes, 653 K€ sur Euratlantic 3 et 79,4 K€ d'acquisitions de terrain sur de la ZA de la Loge.

Une provision de 229,1 K€ est également inscrite pour prendre en compte un potentiel déficit sur des ventes.

Le budget annexe du Camping

Les dépenses réelles de fonctionnement du camping s'élèvent à 398,5 K€ en progression de 74,5 K€ et les investissements réels sont de 616 K€ (reports compris).

Ce budget est financé par les recettes propres du Camping sont évaluées à 416,5 K€, en progression de 82,5 K€, complété par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal de 105 K€, en légère augmentation de 15 K€ par rapport au BP 2022.

Malgré la crise sanitaire, le travail d'optimisation et de renouvellement de la dynamique commerciale engagé depuis la saison 2018 se poursuit. Ainsi, le budget 2023 prévoit des investissements de rapport (nouvelles habitations légères de loisirs pour 73 K€) ainsi que divers travaux d'amélioration et mises aux normes pour 100 K€.

Le budget annexe de l'espace Carat

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à 1 379 K€.

Les recettes propres de la structure sont de 1 101 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle et redevance des ombrières photovoltaïques du parking), en hausse de 110 K€ par rapport au BP 2022. Cet équipement a subi des restrictions de jauge en 2021 mais ce budget primitif table sur une reprise de l'activité.

Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 479 K€, en baisse de 42 K€.

Des dépenses d'équipements sont inscrites à hauteur de 1 042 K€, dont 128 K€ reportés de 2022. Sont notamment programmés : La modernisation du système de Gestion Technique Centralisé, le remplacement du rideau de cantonnement, des moteurs des palans, des terminaux de chauffage dans les loges, des travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'ascenseur et de l'audit énergétique dans le cadre du projet ACTEE.

Le budget annexe Transports

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 42,5 M€ en section de fonctionnement dont 28,1 M€ de dépenses réelles :

- 23 951,7 K€ au titre des charges courantes, dont 21 605 K€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 360 K€ pour la DSP TransDev, 905 K€ pour l'organisation des transports scolaires et 228 K€ au titre de l'entretien de la voirie et de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 2 888,5 K€ au titre des subventions et participation dont : 451,6 K€ pour le reversement au BP pour la mobilité complété d'une provision de 1 841 K€ pour les financements à venir des opérations d'investissement de la mobilité, 200,5 K€ pour les AOT2, 61 K€ pour la politique d'intermodalité par le biais du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités et 75 K€ au titre de la participation de GrandAngoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine à Angoulême.

- 536,9 K€ concernent les charges salariales

- et 14 400 K€ d'opérations d'ordre (amortissements et virement)

En investissement, 21 370 K€ de dépenses réelles sont inscrites, en plus des 340 K€ d'opérations d'ordre et des 1 285 K€ de remboursement de capital :

- 400 K€ pour les travaux du BHNS (solde de la phase 1)
- 1 810 K€ pour les travaux du BHNS (phase 2)
- 200 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 700 K€ pour la modernisation du réseau
- 331 K€ de véhicules dont 81 K€ de vélos
- 4 243 K€ pour les dotations annuelles (moteurs, boîtes de vitesse, portique de lavage et équipement de supervision de trafic)
- 3 000 K€ pour les avances notamment à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'opérations
- 11 401 K€ pour la part d'autofinancement de la PPI en cours

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 23,2 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 3 700 K€
- la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€
- une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1 324 K€

Le solde est financé par la reprise des résultats antérieurs.

Le budget annexe Déchets ménagers

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023 des déchets ménagers s'établissent à 20 388 K€, en augmentation de 12 % par rapport au BP 2022 sous l'effet essentiellement de l'augmentation de la participation au syndicat mixte CALITOM qui passe de 5 520 K€ à 6 257 K€ soit une hausse de près de 13,4 % (et une augmentation de 65 % depuis 2020). Toutefois cette somme n'est pas définitive et devra être ajustée au regard du montant voté par le conseil syndical.

Cette augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets demeure sous le triple impact de la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, près de 5,1 M€ de dépenses d'équipements sont programmés dont 2 654,4 K€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (213,7 K€ pour le nouvel atelier mécanique, 865 K€ d'acquisitions de véhicules, 1 000 K€ pour des bornes à déchets, 367,7 K€ pour des colonnes enterrées et 60 K€ pour les déchetteries), auxquels s'ajoutent 2 272,9 K€ dont 1 247,8 K€ pour des acquisitions diverses (dont : bacs, cubos, conteneurs, caissons...), 210 K€ de subventions d'équipements (200 K€ pour des colonnes enterrées de logements sociaux et 10 K€ pour les aires de dépôts de branchage dans les communes), 29 K€ de logiciels et 996,1 K€ de travaux.

L'ensemble est financé par la TEOM à un taux harmonisé à 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 18,22 M€ ainsi que par le produit de la redevance spéciale.

Le budget annexe de l'assainissement collectif

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 8 496 K€, en hausse de 20 % par rapport au BP 2022. Les charges à caractère général sont en hausse de 27,4 % pour l'essentiel dû à la progression du prix de l'énergie sur ce budget au caractère électrosensible : les charges d'électricité représentent ainsi une part substantielle des dépenses de ce budget.

Le programme d'investissement s'établit à près de 6 148 K€ (dont 408 K€ reportés) et concerne pour les crédits nouveaux :

- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages : 3 183 K€
- l'acquisition de véhicules pour 505 K€
- le schéma directeur d'assainissement pour 93 K€.
- la création d'un 3^{ème} surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil pour 400 K€
- et 1 515 K€ de dotations concernent des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le patrimoine existant, quelques aménagements ou réfections de voirie nécessaires suite aux travaux de canalisations ainsi que le renouvellement et le gros entretien des équipements d'assainissement (pompes, cuves, disjoncteurs, potences, armoires, variateurs, surpresseur, etc...).

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 9,3 M€, par la taxe de raccordement pour 800 K€, le résultat reporté 2022 et l'emprunt pour 2 957 K€.

Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 384,4 K€, en augmentation de 54 K€ par rapport au BP 2022. En investissement, 48 K€ sont prévus pour l'acquisition d'un véhicule électrique et l'acquisition d'une deuxième caméra portable avec batterie.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour un total de 330,5 K€ ainsi que par la reprise des résultats antérieurs.

Le budget de l'eau potable

La gestion de l'eau potable est déléguée à différents opérateurs sur le territoire, dont la SPL SEMEA, en charge de l'exploitation du service et du recouvrement des redevances.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 147 K€, en hausse de 36 K€ par rapport au BP 2022.

Le programme d'investissement s'établit à 3 199 K€ et comprend cette année 1,4 M€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 1,6 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable notamment prévus dans le schéma directeur de l'eau potable.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 800 K€, en augmentation de 300 K€ par rapport au BP 2022, l'affectation du résultat antérieur et par une autorisation d'emprunt de 2 M€ (dont potentiellement 1,5 M€ d'avance remboursable de l'Agence de l'Eau).